



ASSEMBLEE GENERALE  
à GRANVILLE  
Le 31 mai 2013

COMPTE RENDU

UNION DEPARTEMENTALE DES ASSOCIATIONS FAMILIALES

CS 81209 – 291 rue Léon Jouhaux 50009 SAINT LO CEDEX

☎ 02 33 57 92 25 - mail : [contact@udaf50.asso.fr](mailto:contact@udaf50.asso.fr)

Site internet : [www.udaf50.asso.fr](http://www.udaf50.asso.fr)

Monsieur Roussel, Président, remercie l'ensemble des associations familiales présentes, ainsi que les personnalités officielles. Il remercie particulièrement Monsieur Philippe Bas, sénateur de la Manche et ancien ministre, aujourd'hui vice président du conseil général et Madame Catherine de la Hougue, juge des enfants au tribunal de Coutances, de leur participation à la conférence qui s'est tenue précédemment, sur le thème de la protection de l'enfance. Monsieur Roussel salue également la présence de Monsieur Laurent Clévenot, secrétaire général de l'UNAF, qui interviendra en clôture de cette assemblée, sur les orientations et les positions de l'UNAF.

**Monsieur Roussel prie de bien vouloir excuser, les associations, les mouvements, les administrateurs absents, ainsi que les personnalités, qui s'intéressent à notre action, mais qui n'ont pas pu se libérer.**

## PRESENTATION DU RAPPORT MORAL PAR MONSIEUR ROUSSEL

L'année 2012 a vu le nombre d'adhérents à l'UDAF atteindre 6 527. Pour mémoire, ils étaient 6 126 en 2010 et 6 440 en 2011.

C'est une satisfaction, mais c'est un travail qui n'est jamais acquis. Au quotidien, nous partageons tous un objectif : celui de maintenir et développer la dynamique du mouvement familial dans la Manche.

Chaque jour, tout au long de l'année, les bénévoles familiaux donnent de leur temps, de leur énergie pour faire entendre l'avis des familles et leur proposer des services, des rendez-vous ou encore des animations.

Le maillage familial et territorial que nous constituons est une force pour le département.

Néanmoins en ces temps où l'engagement associatif durable est plus difficile à faire partager, notre tâche est d'aller chercher et convaincre de nouveaux adhérents, de nouvelles associations, de nouvelles familles, d'aider à faire émerger de nouvelles initiatives.

La légitimité de l'UDAF et de l'UNAF est certes constitutionnelle et légale. Il y aurait cependant grand risque à considérer cette reconnaissance comme acquise ad vitam.

L'avenir de la représentation familiale se joue dans chacune de nos décisions et de nos comportements, individuels comme collectifs.

L'avenir de la représentation familiale passe par notre capacité à susciter l'intérêt de nouvelles familles.

Le discours de la méthode est aisé, je le concède bien volontiers. Mais c'est en réaffirmant l'essentiel qu'on se concentre sur l'objectif premier : faire vivre la dynamique familiale dans notre département et ainsi renforcer notre réseau national.

M. Lemerre retracera l'activité de notre association en 2012 et un rapport des services vous sera présenté.

Je me bornerai à rappeler quelques faits marquants de l'année passée.

Tout d'abord, l'UDAF a depuis le 1<sup>er</sup> octobre un nouveau directeur en la personne d'Ugo Paris. Je veux ici saluer son arrivée, le travail qu'il a commencé à engager, ainsi que la qualité des relations qu'il a déjà su tisser avec nos partenaires.

Ensuite, en matière d'activité, l'UDAF a vu augmenter son nombre de mesures. J'y vois le signe de la qualité du travail des mandataires et délégués, ainsi que la confiance des juges dans notre association.

Je souhaite ce soir et en votre nom, remercier l'engagement et le professionnalisme de chacune et chacun des salariés de l'UDAF.

La fin de l'année 2012 a également permis d'avancer sur le déménagement de l'antenne de Saint-Lô, vétuste et trop petite. Les différentes options quant au nouveau site seront présentées au prochain conseil d'administration.

A Cherbourg comme à Saint-Lô et demain à Coutances, le but de l'UDAF est d'offrir aux salariés de meilleures conditions de travail et un accueil de qualité pour les majeurs, les familles et nos partenaires.

Le siège social quant à lui a subi en 2012 un ravalement de façade qui devenait plus que nécessaire.

Enfin, pour terminer mon propos, je veux faire un point sur les projets que l'UDAF a décidé d'inscrire dans les nouvelles conventions d'objectifs avec l'UNAF.

Les administrateurs ont réaffirmé leur volonté de poursuivre l'activité du service « médiation familiale » et de l'Observatoire des familles.

Deux projets nouveaux ont également été retenus :

- l'accompagnement social et budgétaire

Forte de son expérience, et de son partenariat avec la Banque de France dans la prévention et le traitement du surendettement, l'UDAF proposera donc des accompagnements personnalisés. L'objectif est de permettre aux familles d'acquérir une maîtrise budgétaire adaptée à leur situation socio-économique, par l'apprentissage de la construction comme du suivi d'un budget, et par l'étude des difficultés repérées.

Les demandes pourront venir des particuliers eux-mêmes ou des organismes tels que les comités d'entreprises, les services sociaux des collectivités ou des entreprises privées, etc.

- le soutien et l'information aux tuteurs familiaux

Ce nouveau service permettra aux tuteurs non professionnels de se repérer dans le cadre législatif lourd et contraignant de la protection des majeurs. Egalement de bénéficier de démonstrations concrètes des actes à réaliser pour mener à bien tel ou tel type de mesure.

L'UDAF est au cœur de ses missions lorsqu'elle intervient sur de tels champs.

Enfin, nous espérons faire aboutir le projet « famille gouvernante » que nous portons depuis plusieurs années, en partenariat avec une association dont nous partageons les valeurs : l'association Hellebore 50.

Il s'agit de mettre en place une formule originale et économique de logement accompagné en direction des personnes fragiles, atteintes de handicap psychique.

Voilà mesdames et messieurs, à grands traits, les éléments que je souhaitais vous soumettre pour ce rapport moral.

Je vous remercie de votre attention et je passe la parole à Monsieur Lemerre pour le rapport d'activité. Nous voterons à l'issue de sa présentation.

## RAPPORT DES SERVICES PAR MONSIEUR PARIS

En 2012, l'activité a connu une augmentation en Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs : + 3,28 %, soit 2014 mesures. En revanche, en Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial, l'activité a continué de baisser (- 5,64 %).

Monsieur Paris a présenté un graphique présentant l'évolution des Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs depuis 2001, montrant la croissance du nombre de mesures. En 11 ans, l'UDAF a vu une augmentation de 473 mesures.

Un graphique présentant l'activité Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial, à l'inverse, a montré la chute du nombre de ces mesures depuis 11 ans. Monsieur Paris a indiqué que malgré cette baisse, l'UDAF de la Manche restait la cinquième UDAF en nombre de Mesure Judiciaire d'Aide à la Gestion du Budget Familial exercées.

Ensuite, une diapositive indiquant la répartition des mesures a permis de faire apparaître que les curatelles représentaient 67,68 % des mesures, les tutelles 28,90 %. Le reste se répartit entre les mandats spéciaux, mesures ad'hoc et Mesure d'Accompagnement Judiciaire.

S'agissant des Mesures d'Accompagnement Social Personnalisé, Monsieur Paris a indiqué qu'elles plafonneraient à 39, bien que notre autorisation donnée par le Conseil Général, était de 69.

Au total, en 2012, les effectifs de l'UDAF ont cru de 2,60 ETP.

L'évolution des effectifs a également été présentée depuis 2000, pour tous les types de personnels.

Monsieur Paris, s'est ensuite exprimé sur le taux de charge des mandataires et délégués depuis 2008.

En quatre ans, le nombre des dossiers gérés par les professionnels a baissé. En 2008, en MJAGBF, les délégués comptaient 33,19 dossiers, en 2012 : 29,84.

En 2008, en Mesures Judiciaires de Protection des Majeurs, les mandataires comptaient 58,52 dossiers, en 2012 : 55,91.

Moins de dossiers par mandataire ou délégué, ce sont des dossiers où il y a plus de temps sur chacun au service de chaque majeur ou famille, ce qui améliore la qualité du travail.

Monsieur Paris a terminé son intervention sur la médiation, indiquant que la fin de l'année 2012 avait été mise à profit pour sécuriser le financement du service.

Enfin, Monsieur Paris a remercié l'ensemble des personnels de l'UDAF de leur implication au service des personnes protégées et des familles.

## INTERVENTION DE MONSIEUR CLEVENOT SECRETAIRE GENERAL DE L'UNAF

Monsieur Clévenot salue les personnes de l'assistance et se présente. Secrétaire général de l'UNAF, il représente l'UNAF à la CNAF. Il est également administrateur à l'UDAF de Seine et Marne. Ensuite, il rappelle que les associations familiales sont une structure fondamentale, définie par la loi de l'action sociale (défense des intérêts matériels et moraux des familles). Ce qui donne au niveau national une représentation de :

- 99 Unions Départementales des Associations Familiales,
- 70 mouvements et 44 mouvements associés,
- 8000 associations,
- 715 000 familles.

Monsieur Clévenot précise également, qu'une modification de l'article L211-1 du code de l'action sociale et des familles vient d'être votée. Il indique que les personnes liées par un pacte civil de solidarité, avec ou sans enfant, sont désormais prises en compte dans la composition des associations familiales.

Le rôle du Président de l'UNAF est de donner aux pouvoirs publics des avis sur tout ce qui touche la famille, d'interpeler les autorités, de leur faire prendre conscience des enjeux familiaux. Les UDAF et l'UNAF doivent porter les valeurs de la politique familiale. Pour ce faire, nous avons tout un réseau de représentation, qui est le fer de lance de l'institution.

L'UNAF œuvre sur un champ vaste, sur tous les sujets d'actualité et des grands dossiers sociétaux. S'agissant du mariage pour tous, la loi vient d'être votée, nous en sommes à la déclinaison. Le mouvement familial doit rester vigilant dans le suivi de l'application de cette loi.

Autre sujet : l'éthique, une nouvelle réflexion va s'ouvrir sur la fin de vie, l'UNAF reste attentive, car c'est un sujet délicat.

Autre grand dossier, le congé parental de trois ans pris par l'un des deux parents. Madame Najat Vallaud-Belkacem, Ministre des droits des femmes, souhaite modifier la prise de ce congé (sur les trois ans, six mois pris par le père sinon perdu). Monsieur Clévenot a estimé que cela allait de fait, faire baisser le temps de congé parental. Il est préférable sur ces sujets d'être incitatif. Monsieur Clévenot a rappelé que le relationnel est important avec nos partenaires sur ces sujets.

Réforme des retraites et financement de la protection sociale, autres sujets de réflexion, l'UNAF porte la voix des familles. Monsieur Clévenot a indiqué que même si les familles devaient faire des efforts, au regard de la conjoncture actuelle, il faut que cela reste le plus équitable possible.

Monsieur Clévenot a fini son intervention et a précisé que nous arrivons dans une période où il nous faut faire des choix. Ils doivent être organisés et pertinents. Les subventions perçues par les associations sont en baisse. Les budgets sont de plus en plus serrés avec une concurrence de plus en plus importante du secteur privé. Attention, aux associations mal gérées et au mauvais choix des projets, ils doivent être bien montés et de qualité. Les pouvoirs publics deviennent de plus en plus inflexibles. Nos associations doivent durer dans le temps.

Monsieur Roussel remercie Monsieur Cléevot pour son intervention et donne l'information suivante : Madame Breuilly a été nommée au conseil d'administration de l'UNAF par son mouvement. Monsieur Roussel la félicite.

**A 20H45, Monsieur Roussel clôt cette assemblée et demande aux personnes présentes de se retrouver autour d'un cocktail.**